

COMPTE RENDU

-

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2018 – 19h15

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE – 1^{er} adjoint, Laurent VERNAZ – 2^{ème} adjoint, Sandrine POIGNET - 3^{ème} adjointe, Sandra BOULAIS – 4^{ème} adjointe, Claudine AMOUDRY, Nathalie BIBOLLET, Daniel CHARVAZ, Christian COMBAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Dominique NOYEAU,

Absents excusés : Noël CADET, Carole VASCHALDE, Christel GACHON (pouvoir à Claire FLEUTOT), Stéphanie SANCHEZ, Jean RONZATTI

Secrétaire de séance : Christian COMBAZ

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence et leur propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 26 janvier 2018, ce qui est effectué à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

➤ Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du SDES pour l'éclairage public de la rue de Princens
Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Christian COMBAZ est désigné en qualité de secrétaire de séance.

AFFAIRES SCOLAIRES

Retour au rythme scolaire de 4 jours à la rentrée 2018/2019

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Sandrine POIGNET

Monsieur le Maire et Sandrine POIGNET, Adjointe en charge des affaires scolaires, rappellent que depuis la rentrée scolaire 2014/2015, la Commune a appliqué la réforme des rythmes scolaires, publié par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, avec une semaine de 4.5 jours et la mise en place des Temps d'Accueil Périscolaire.

Or, un décret du 27 juin 2017 autorise le retour à la semaine de quatre jours.

Les conseils des écoles (6 novembre 2017 pour la maternelle / 7 novembre 2017 pour l'élémentaire) se sont prononcés favorablement pour le retour à la semaine des 4 jours.

Sandrine POIGNET indique qu'un sondage réalisé par ARLYSERE démontrait que toutes les communes de l'ex-Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie (hormis Grésy/Isère qui a déjà modifié ses rythmes en septembre 2017) étaient favorables à un retour à la semaine des 4 jours.

Laurent VERNAZ souhaite, pour sa part, rappeler que ce sont les communes qui ont compétence pour décider de leur rythme et non l'Agglomération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter l'Education Nationale pour une modification du temps scolaire (semaine de 4 jours) à compter de la rentrée de septembre 2018, ce qui est accepté à la majorité (1 voix contre).

VIE ASSOCIATIVE

Information sur les nouveaux dossiers de demande de subventions aux associations

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Sandrine POIGNET / Nathalie BIBOLLET

Monsieur le Maire et Sandrine POIGNET, Adjointe en charge de la vie associative, et Nathalie BIBOLLET, conseillère municipale déléguée, présentent le nouveau dossier de demande de subvention aux associations et les modalités qui en découlent.

Sandrine POIGNET indique que l'objectif de ce nouveau système est de rendre les associations actrices de leur demande d'aide financière en faisant la démarche de venir en Mairie récupérer le dossier ou en le téléchargeant sur le site internet de la commune.

Nathalie BIBOLLET détaille le contenu du dossier qui reprend l'ensemble des documents ou renseignements habituels d'une demande de subvention et précise que la date retour est fixée au 31 mars 2018.

Elle indique que cette année, une fiche spécifique à l'organisation du Critérium du Dauphiné a été jointe au dossier afin que les associations fassent connaître leur éventuelle participation à cet événement exceptionnel (aide technique, propositions d'animations...).

Sandrine POIGNET conclut en précisant que ce nouveau dossier est basé sur les critères définis en 2014 pour attribuer les subventions aux associations.

INTERCOMMUNALITE

Développement économique – Modalités du transfert du foncier des Zones d'Activités Economiques (ZAE) de Frontenex

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Laurent VERNAZ / Thierry RANGONE

Il est rappelé que la Communauté d'Agglomération Arlysère est compétente, en matière de développement économique, pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Par délibération du 5 janvier 2017, le Conseil communautaire avait acté d'une première série de zones d'activités transférées, comprenant essentiellement les zones d'activité d'intérêt communautaire des ex Communautés de Communes, ainsi que les zones d'activités de la commune de Frontenex.

Toutefois, du fait de la Loi NOTRe du 7 août 2015, les compétences des Communautés de communes et d'Agglomération en matière de développement économique se sont renforcées : la notion d'intérêt communautaire a été supprimée par le législateur en matière de Zone d'Activité Economique, et tout espace économique considéré comme une ZAE (En l'absence d'une définition juridique d'une ZAE, celle-ci peut être définie comme suit : un espace géographiquement délimité, destiné à être viabilisé et aménagé par la collectivité, en vue d'accueillir des activités économiques et visé comme tel dans les documents d'urbanisme.) a fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération et ainsi été nécessairement « de fait » mis à disposition de la Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017.

Comme pour les autres transferts de compétence, le transfert des ZAE entraîne le transfert corrélatif des communes à l'Agglomération de l'ensemble des moyens nécessaires à l'exercice de la compétence. Le principe est celui de la mise à disposition de fait à titre gratuit et de plein droit de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

Toutefois, pour les ZAE, la finalité étant, en outre, la cession de terrains aménagés à des tiers en vue de favoriser le développement économique, la loi prévoit la possibilité de transférer en pleine propriété des biens immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence économique des communes à l'Agglomération, selon des modalités qui doivent être définies dans l'année qui suit le transfert de compétence.

Comme le prévoit l'article L.5211-17 du CGCT, les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers doivent être décidées par délibération concordante de l'organe délibérant de l'Agglomération et des Conseils municipaux de l'ensemble des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée (à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant des deux tiers de la population totale) dans l'année qui suit le transfert de compétence.

Il convient donc d'acter de conditions financières et patrimoniales de transfert des zones d'activités.

1/ Concernant les parcelles destinées à être revendues aux entreprises, leur cession préalable à l'Agglomération est incontournable (à ce jour ces parcelles ont été mises à disposition de l'agglomération de fait, tandis que c'est la commune qui en a la pleine propriété ; leur cession est donc impossible, les communes étant juridiquement devenues incompétentes), et il est proposé d'acter comme suit des modalités selon lesquelles s'opèrera la cession de ce patrimoine des communes à l'Agglomération :

- Lorsqu'il n'y a pas nécessité d'une intervention de l'Agglomération préalablement à la cession, celle-ci intervient sur la base du prix de vente du dit terrain ; elle pourra être effectuée concomitamment à la réalisation du bien, sous la forme d'un acte administratif.
- Dès lors que la cession nécessite l'intervention de l'Agglomération pour l'aménagement de la ZAE, la cession de la commune à l'agglomération intervient sur la base du prix d'achat par la commune des terrains concernés.

- Dès lors que l'aménagement préalable d'une ZAE par la commune sera souhaité par les deux parties, une convention de gestion devra être établie, par laquelle la Communauté d'Agglomération confiera à la commune la charge de cet aménagement, lequel sera réalisé par la commune concernée et financé, in fine par l'Agglomération. Les biens aménagés, une fois réalisés, seront ensuite rétrocédés à l'Agglomération, soit lors de la vente des biens à un tiers et sur la base du prix de vente des dits terrains, soit afin que l'Agglomération puisse éventuellement les mettre en location, l'objectif visant bien, in fine, à une vente opérée par l'Agglomération.

2/ Concernant l'évaluation des charges afférentes aux biens et services non destinés à être vendus (VRD et équipements publics), ces biens sont mis à disposition à titre gratuit de l'Agglomération. La Commission économie a proposé les modalités d'évaluation des charges transférées conformément à un document approuvé par le Conseil Municipal par délibération du 27 octobre 2017.

Une convention de gestion peut, en tant que de besoin, sur le fondement des articles L.5216-7-1 et L.5215-27 du CGCT, être établie avec les communes membres dès lors que la communauté ne dispose pas en son sein des personnels et moyens à même d'assurer les services afférents.

Pour la Zone de Frontenex, ces données sont d'ailleurs précisées dans le rapport de CLECT.

Un échange s'installe entre les conseillers.

Laurent VERNAZ fait part d'une réunion avec ARLYSERE sur les terrains potentiellement cessibles à ARLYSERE ou à un tiers et précise que les actes devront être portés par l'Agglomération car elle a la compétence depuis le 1^{er} janvier 2017.

Il détaille ce qui a été défini :

➤ Parcelle A 2239 – ZA LES TEPPEES

Il est convenu qu'ARLYSERE n'a aucun intérêt à « acquérir » cette parcelle du fait de son emplacement et de son usage (mixité avec les bâtiments de l'entreprise de charpente). La commune reprendra contact avec le propriétaire de l'entreprise pour régulariser la situation et proposer une nouvelle cession.

➤ Parcelle A 1561 – AU PONT

Il est convenu qu'ARLYSERE n'a aucun intérêt à « acquérir » cette parcelle du fait de son emplacement et de son usage (parking). La Commune de Frontenex sondera les entreprises avoisinantes pour une éventuelle cession.

➤ Parcelles A 2855/A 1635/ A 1638 – ZI 3 Clos Barral

Il est convenu que la parcelle A 2855 appartenant à la commune de Frontenex a un réel intérêt pour le développement économique, compétence gérée par ARLYSERE.

Au vu du PLU en cours d'approbation, cette zone fait l'objet d'une Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) en vue de cadrer cet espace à vocation industrielle. La parcelle limitrophe A 1830, intégrée dans l'OAP, appartient à un privé qui est favorable à une cession.

Au vu de la configuration des lieux imposant la réalisation d'un accès depuis la rue de l'Expansion jusqu'à la parcelle A 2855, l'intervention de l'Agglomération est nécessaire.

Laurent VERNAZ indique que la Commune de Frontenex ne « bradera » pas la parcelle A 2855 au prix d'achat initial de 1990 et qu'ainsi, il a été convenu avec ARLYSERE que l'Agglomération prenne en charge l'aménagement de la zone, vende le terrain et reverse à FRONTENEX, le reliquat (prix de cession-coût des travaux).

Dominique NOYEAU regrette ces transferts de compétence qui vont conduire à la fin des communes dans quelques années. Thierry RANGONE lui rappelle que la compétence économique avait été transférée depuis 2004 à la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie.

A la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal:

- acte la mise à disposition de fait des ZAE de Frontenex et de celle du territoire communautaire concernées par le transfert induit par la loi NOTRe et de l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence transférée ;
- approuve, sur le fondement des dispositions de l'article L.5211-17 du CGCT, les conditions de transfert financier et patrimonial du transfert des biens immobiliers des ZAE selon les modalités ci-avant ;
- donne un avis favorable sur ces conditions de transfert financier et patrimonial des biens immobiliers destinés au développement économique pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

ANIMATION

Point sur le départ d'étape du Critérium du Dauphiné du 9 juin 2018

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Sandra BOULAIS

Monsieur le Maire et Sandra BOULAIS rappellent le départ de l'étape du Critérium du Dauphiné Libéré, le 9 juin 2018, entre Frontenex et La Rosière, co-organisé avec la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE.

Les premiers aspects liés à la communication et à l'organisation sont évoqués.

Sandra BOULAIS fait part de la Commission du 22 février qui a permis de faire une 1^{ère} liste des orientations pour cette journée importante pour Frontenex.

Elle précise que les réunions spécifiques à l'organisation de cette journée, qui auront lieu les 13 et 14 mars permettront de véritablement définir les manifestations pouvant être mises en place.

Elle propose qu'à compter de mi-mars, la Commission se réunisse tous les 15 jours et souhaite que le maximum d'élus soit présent.

Christian COMBAZ pense qu'il est impératif, au préalable, de fixer une enveloppe budgétaire car de celle-ci découlera les animations pouvant être proposées.

Laurent VERNAZ pense qu'il ne faut pas être « raisonnable » au niveau budgétaire pour un tel événement et privilégier le côté festif.

Claudine AMOUDRY estime que cette journée doit valoriser Frontenex, même si les retombées restent locales.

Dominique NOYEAU souhaite que les deux places offertes pour suivre l'étape dans les voitures de courses soient offertes à des administrés.

TRAVAUX

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Rénovation de la mairie : point sur les travaux

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font part du démarrage des travaux de réhabilitation de la mairie.

Thierry RANGONE détaille les opérations déjà effectuées :

- la démolition est achevée, la dalle du rez-de-chaussée est réalisée, une voûte a été partiellement reprise et la finalisation du lot « Gros Œuvre » est prévue pour début mars
- les lots « Electricité » et « Plomberie » ont également démarré en accompagnant les travaux de démolition et de reconstruction (branchement provisoire, réalisation de réseaux sous dalle, tirage de l'alimentation du futur branchement électrique extérieur pour les manifestations...)

Il précise également que les plans intérieurs sont en cours de modification pour ajuster les équipements (escaliers, sanitaires...) à l'existant qui a été découvert après démolition.

Laurent VERNAZ demande si les travaux seront finalisés pour le 9 juin, date du Critérium.

Thierry RANGONE indique que la coordination entre les différents lots devrait permettre un achèvement de travaux à fin juin et qu'il est difficile, à ce jour, de se positionner sur une libération des abords de la Mairie pour le 9 juin.

Requalification de la rue de Princens :

Point sur l'opération et Signature d'une convention de groupement de commandes avec le syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES)

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font part de l'avancée du dossier de requalification de la rue de Princens, porté par la Commune avec le maître d'œuvre, ALPGEO, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) et ARLYSÈRE pour la reprise d'une partie du réseau d'eaux usées.

Sur demande de Dominique NOYEAU, il est précisé que l'opération débutera en mai 2018.

Pour une bonne coordination des travaux, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de groupement de commandes avec le SDES.

En effet, sur le territoire de la commune de FRONTENEX, le SDES est compétent pour la maîtrise d'ouvrage d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité HTA et BT.

Thierry RANGONE indique que la commune porte le projet d'aménagement de voirie rue de Princens et l'enfouissement des réseaux secs (distribution publique d'électricité, d'éclairage public et réseaux de télécommunication...) sera réalisé en coordination avec les travaux d'aménagement de voirie.

L'association des membres de ce groupement dans le cadre d'une opération conjointe de travaux effectués sur des réseaux secs et un aménagement de voirie, a pour double objectif, d'une part, de mutualiser les interventions à effectuer sur le domaine public afin de minimiser les nuisances subies par les usagers, et d'autre part, d'optimiser et maîtriser les coûts associés à cette opération.

Ce groupement a ainsi pour objet la passation, la signature, la notification et l'exécution de marchés de fourniture, de services et de travaux nécessaires à la réalisation de l'opération pour les besoins propres de ses membres, que chacun financera au vu de ses compétences, et dont la Commune sera coordonnateur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de groupement de commandes avec le SDES pour les travaux de la rue de Princens, ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du SDES pour l'éclairage public de la rue de Princens

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ

Monsieur le Maire et Laurent VERNAZ indiquent que dans le cadre des travaux de réfection de voirie sur la rue de Princens, dans un souci d'esthétisme et pour poursuivre son action en faveur de la dissimulation des réseaux, la commune souhaite mettre en souterrain les réseaux secs. Ces travaux permettront de supprimer les réseaux aériens. Au niveau de l'éclairage public, les travaux de mise en souterrain comprennent :

- La pose en tranchée de fourreaux ø63mm et tresse cuivre. (Enrobage sable)
- La pose de massifs pour mâts d'éclairage.
- La pose de mâts et lanternes.
- Le câblage.
- La dépose des consoles d'éclairage existantes.

Laurent VERNAZ précise que ces travaux sur l'éclairage public, estimés à 32 805 € HT, soit 39 366 € TTC (génie civil, câblage, dépose...) sont susceptibles d'être aidés financièrement par le Syndicat d'Energie de la Savoie et il propose donc de déposer un dossier de demande de subvention avec autorisation de démarrage anticipé.

Sur cette base, à l'unanimité, la Commune s'engage à réaliser et financer ces travaux d'éclairage public, se prononce sur le plan de financement suivant (fonds libres : 9 841 € / subvention du SDES (70%) : 22 964 €), sollicite l'aide financière du SDES, demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention et s'engage à réaliser les travaux dans un délai d'1 an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font part de l'avancée du dossier de rénovation thermique de la salle polyvalente avec la planification des travaux de ventilation.

Suite à une réunion mi-janvier ayant permis de planifier les interventions des différentes entreprises (EGC/DUBOURGEAT/ATLANTIC/AEROTECHNIQUE), le démarrage de l'opération est soumis à la réception de la Centrale de Traitement d'Air, le lundi 26 février, et à des conditions météorologiques propices à la dépose de la couverture de la toiture nécessaire au passage de cet équipement dans les combles.

Cimetière : point sur les travaux de renouvellement des monuments funéraires (colombarium...)

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE indiquent qu'une réunion de coordination s'est tenue ce jour au cimetière de Frontenex pour définir les modalités d'intervention des entreprises GRANIMOND et SERTPR en vue de la création d'un nouvel espace funéraire, validé par le Conseil Municipal à l'automne 2017 :

- SERTPR fera un levé topographique et le terrassement
- GRANIMOND posera ses cavurnes
- SERTPR fera les aménagements des abords en béton
- GRANIMOND posera l'ensemble de ses monuments

Le chantier devrait démarrer sous quinzaine pour un achèvement au mois d'avril.

Sécurisation de la rue des Tilleuls

Suite à une réunion avec le maître d'œuvre de l'opération, ETEC 73, Thierry RANGONE fait part des nouvelles orientations proposées notamment dans la partie haute de la rue des Tilleuls :

- rétrécissement de la largeur de la chaussée (entre 5.50 m et 5.80 m)
- instauration de sinuosités dans la partie haute de la rue des Tilleuls
- écluse avant le carrefour de la rue de la Gare et des Tilleuls

Un débat s'installe entre les conseillers avec les remarques suivantes :

- les courbes proposées ne sont pas assez marquées pour ralentir les usagers
- souhait de conserver deux trottoirs
- faut-il conserver une bande cyclable et si oui, en créant un espace avec le trottoir ou sur la route ?
- faut-il inciter les cyclistes à prendre un autre itinéraire ?

Au vu de ces interrogations, il est décidé de travailler ce dossier en commission des travaux.

URBANISME

Point sur l'enquête publique du PLU

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font un premier point sur l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme qui s'est achevée le 9 février 2018.

Le Commissaire Enquêteur a présenté un procès-verbal de synthèse sur lequel la commune doit apporter ou non certaines réponses, procès-verbal qui est un préalable à la remise de son rapport final (mi-mars).

Recours contre un permis de construire

Monsieur le Maire indique que deux recours ont été déposés le 6 février 2018 contre le permis de construire qu'il a signé pour la création d'un supermarché COLRUYT. L'assurance de la commune a été saisie au titre de la protection juridique de la commune pour la désignation d'un avocat

QUESTIONS DIVERSES

- Claire FLEUTOT indique avoir pris l'attache de la gendarmerie pour connaître les modalités de la démarche « Participation citoyenne » qui consiste, dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, à encourager la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. La gendarmerie propose de participer à une réunion publique d'informations ce que le Conseil Municipal approuve.
- Claudine AMOUDRY évoque les problèmes posés par les nouveaux compteurs électriques LINKY mis en place par ENEDIS.
Laurent VERNAZ demande quels sont les problèmes de cet équipement.
Claudine AMOUDRY indique qu'ils sont néfastes pour l'environnement (ondes...) et disjonctent souvent. Elle souligne que les élus peuvent adopter une délibération contre la pose de ces compteurs dans la Commune.
Thierry RANGONE indique que ce sont des compteurs communicants qui permettent au fournisseur d'électricité de connaître les habitudes des usagers et éventuellement, d'adapter la puissance délivrée selon les consommations et les possibilités de fournitures.
Claudine AMOUDRY conseille aux autres élus de se renseigner sur ces compteurs LINKY.
- Daniel CHARVAZ demande que soit fait un courrier au propriétaire de la maison à l'angle de la rue de Princens et Joseph Piquand pour qu'il ne se gare plus sur le trottoir.
- Dominique NOYEAU indique avoir été saisi par un administré concernant l'avancement de la reprise du mur du cimetière.
Il est précisé que l'assurance a été une nouvelle fois saisie, début février, et Laurent VERNAZ rappelle que sans remboursement de l'assurance, les travaux ne seront pas exécutés.
- Isabelle MORLOT informe l'Assemblée qu'un compromis de vente est en cours sur les bâtiments NANTET (de l'autre côté du Pont de l'Isère) pour un projet de logements.
- Laurent VERNAZ rappelle la réunion du 7 mars à la salle polyvalente concernant l'avancement des travaux de l'EHPAD. Tous les élus et la population des communes membres du CIAS sont conviés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 23 mars 2018 à 19h15.

Le Maire, Jean-Paul GIRARD